

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

• Code ISIN :	FR0007016654
• Dénomination :	BMM EUROBLIGATIONS
• Forme juridique :	Fonds commun de placement de droit français
• Compartiments/nourricier :	Non
• Société de gestion :	MARTIN MAUREL GESTION
• Gestionnaire financier par délégation :	MARTIN MAUREL GESTION INSTITUTIONNELLE
• Durée d'existence prévue :	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
• Dépositaire :	BANQUE MARTIN MAUREL
• Commissaire aux comptes :	Monsieur Jean Paul FOUCAULT
• Commercialisateur :	GROUPE MARTIN MAUREL

Informations concernant les placements et la gestion :

- **Classification :** Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- **Objectif de gestion :** L'objectif de gestion de BMM EUROBLIGATIONS est de reproduire la performance des obligations à moyen/long terme de la zone euro (5-7 ans).
- **Indicateur de référence :** L'EuroMTS 5-7 ans est un reflet parfait du marché des obligations d'état de la zone euro de maturité 5-7 ans. Il est libellé en euro. Les indices européens EuroMTS, indépendants et transparents, répliquent quotidiennement la performance totale des obligations d'Etat des pays appartenant à la zone euro. Au nombre de huit, ils permettent de mesurer les performances du marché des emprunts d'Etat sur différentes tranches de maturité (ici de 5 à 7 ans).

- **Stratégie d'investissement :**

BMM EUROBLIGATIONS a une stratégie de constitution d'un portefeuille de produits de taux d'intérêt. Le FCP fera l'objet d'une gestion active sur les obligations de maturité 5-7 ans de la zone euro dans des proportions proches de l'indice EuroMTS 5-7 ans. Le portefeuille est investi en actifs obligataires et instruments du marché monétaire sélectionnés selon le processus suivant : choix d'exposition aux taux en fonction des données macro-économiques et des stratégies des banques centrales, choix d'exposition aux différents pays composant l'indicateur de référence, choix d'exposition au risque de crédit. Le portefeuille est ainsi construit en fonction de l'allocation de taux, de l'allocation géographique et de la nature des émetteurs.

Les actifs obligataires et les titres de créances ou instruments du marché monétaire sont libellés en euro ou, accessoirement, en devises. Ces valeurs mobilières peuvent être à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro.

Les produits de taux d'émetteurs privés peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif. Ces émetteurs peuvent être retenus afin de pallier le peu de volumes d'émission de certains états de la zone euro ou le faible niveau de notation de certains états par les diverses agences de notation. En effet, les papiers retenus pour la gestion du fonds sont issus d'émetteurs qui sont principalement « Investment Grade » chez les principaux instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) et bénéficient majoritairement d'une notation au moins égale à A- (S&P). Toutefois, le fonds pourra détenir des produits de taux d'émetteurs non notés par ces agences. BMM EUROBLIGATIONS peut intervenir sur des instruments dérivés pour prendre des positions sur les taux en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer pour réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les devises seront réalisées uniquement dans un but de couverture. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement représentant 100 % de l'actif du fonds.

Pour la gestion de sa trésorerie, BMM EUROBLIGATIONS aura recours aux parts ou actions d'OPCVM monétaires de la zone euro, aux dépôts d'une durée maximale de 12 mois, aux emprunts d'espèces et aux opérations de cession et d'acquisition temporaire de titres.

• **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- *Risque de gestion discrétionnaire ;*

Le style de gestion discrétionnaire du FCP repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. En conséquence, il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- *Risque de taux ;*

Le FCP comporte un risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille du FCP est comprise entre 0 et 8.

La sensibilité exprime le degré moyen de réaction des cours des titres à taux fixe détenus en portefeuille lorsque les taux d'intérêt varient de 1%.

La valeur liquidative du FCP baissera en cas de hausse des taux et montera en cas de baisse des taux.

- *Risque de crédit ;*

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière et économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le FCP présente un risque de crédit réduit.

- *Risque de capital*

L'investisseur est averti que l'OPCVM n'offre pas de garantie, qu'il suit des fluctuations de marché et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

• **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts I : plus particulièrement destinées aux institutionnels

Parts P : Tous souscripteurs

L'OPCVM s'adresse à un type d'investisseur qui souhaite bénéficier d'une gestion obligataire de ses avoirs reproduisant la performance des obligations à moyen/long terme (5-7 ans) sur les différents pays de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

• **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscription et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	4,00% Exonération en cas d'apport de titres
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Parts I : Néant Parts P : 0,50% en cas de rachat inférieur à 100 parts 0,25% en cas de rachat supérieur ou égal à 100 parts
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Hors parts ou actions d'OPCVM dont la banque Martin Maurel est dépositaire	Parts I : 0,25% TTC Taux maximum Parts P : 1,00% TTC Taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

• **Régime fiscal** : Support de contrats d'assurance vie.

- Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :• **Conditions de souscription et de rachat :**

Dénomination commerciale	Code ISIN	Valeur initiale de la part	Devises de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
I	FR0010275560	100 000,00 €	euros	1 000 000,00 €	1 part	Institutionnels
P	FR0007016654	100,00 €	euros	1 part	1 part	Tous souscripteurs

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi avant 11 heures auprès de BANQUE MARTIN MAUREL - 43, rue Grignan - 13006 MARSEILLE. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

• **Date de clôture de l'exercice** : Dernier jour de bourse du mois de décembre.

• **Affectation du résultat** : Capitalisation pour toutes les catégories de parts

• **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Le calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire le vendredi à l'exception des jours fériés légaux suivant le calendrier de la Bourse de Paris. Dans ce cas la valeur liquidative est calculée le jour ouvré précédent

• **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès Banque Martin Maurel, sur son site Internet (www.martinmaurel.com).

• **Devise de libellé des parts ou actions** : Les parts de l'OPCVM sont libellées en euros.

Dénomination commerciale	Code ISIN	Distribution des revenus	Devises de libellé	Souscripteurs concernés
I	FR0010275560	Capitalisation	euros	Institutionnels
P	FR0007016654	Capitalisation	euros	Tous souscripteurs

• **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 28 novembre 1997. Il a été créé le 19 décembre 1997.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MARTIN MAUREL GESTION - 43 rue Grignan - 13006 MARSEILLE

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès du service de la gestion comptable et administrative des OPCVM : e-mail : document.opcvm@martinmaurel.com téléphone 04 91 04 82 02.

Le document présentant les conditions dans lesquelles la société de gestion exerce ses droits de vote peut être consulté au siège de la société de gestion ou demandé par courrier à l'adresse de celle-ci.

L'information relative à l'exercice, par la société de gestion, des droits de vote pour les résolutions présentées à l'assemblée générale d'un émetteur pour lequel la quotité de titres détenus par les OPCVM atteint le seuil de détention fixé par la politique de vote peut être demandé par courrier à l'adresse de la société de gestion.

La société de gestion ne répond pas, dans un délai d'un mois, à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, lorsqu'elle a voté conformément aux principes de sa politique de vote et aux propositions du directoire ou du conseil d'administration

Date de publication du prospectus : 5 septembre 2008

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

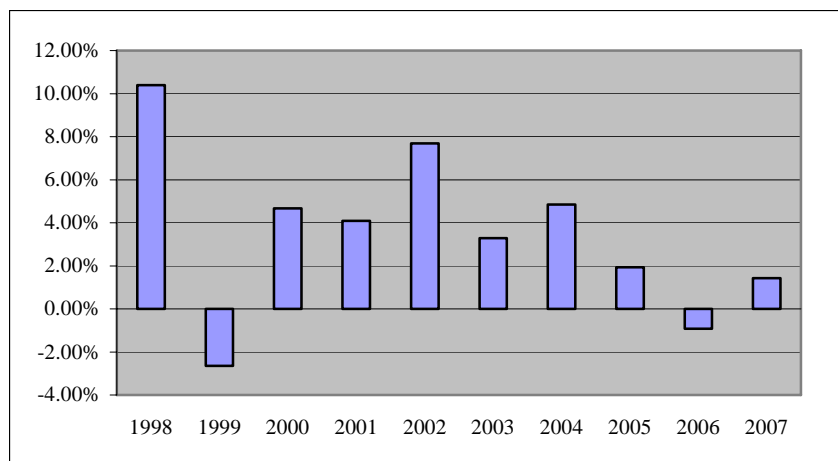
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

Performances du FCP au 31/12/2007 :

Parts P

Performances annuelles



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1.43%	0.80%	2.09%
Euro MTS 5 – 7 ans	2.76%	2.20%	3.68%

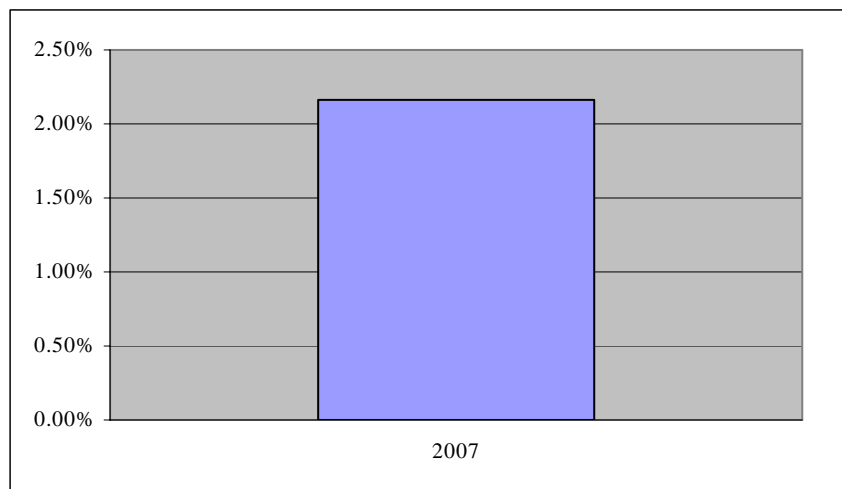
Avertissement et commentaires éventuels

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps
La performance de l'indicateur n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur*

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/07 :

Frais de fonctionnement et de gestion de la part P	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement	0,04% 0,04%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,04%

Parts I



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	2.16%		
Euro MTS 5 – 7 ans	2.76%		

Avertissement et commentaires éventuels

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps
La performance de l'indicateur n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur*

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/07 :

Frais de fonctionnement et de gestion	0,25%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement	0,04% 0,04%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,29%

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/07:

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Obligations	Néant
OPCVM	38,77%
T.C.N.	Néant
Autres valeurs	Néant